

FORMATION

Un nouvel IUFM et une bibliothèque universitaire à Damigny



La 1<sup>ère</sup> pierre de L'IUFM et de la Bibliothèque universitaire a été posée le 24 octobre sur le site universitaire de Montfoulon à Damigny. L'institut universitaire de formation des maîtres est installé dans des bâtiments anciens en centre-ville, peu fonctionnels et coûteux en exploitation. Son transfert sur le campus de Montfoulon correspond au souci d'optimisation du patrimoine et à la volonté d'offrir un environnement universitaire complet aux utilisateurs. Cet équipement sera complété par la création d'une bibliothèque. Ces opérations de construction, dont le Conseil général de l'Orne est le maître d'ouvrage, s'intègrent dans le cadre du « Contrat de Plan Etat/Région 2000-2006 » (1<sup>ère</sup> phase), qui prévoit la réalisation de quatre équipements universitaires sur le campus de Montfoulon. L'IUFM et la nouvelle bibliothèque universitaire doivent rentrer en service à la rentrée 2006. Deux principes sont retenus dans le cadre de cet aménagement : la cohérence architecturale et un cœur de campus végétal et piéton. Ces opérations intègrent une démarche de haute qualité environnementale (gestion de l'énergie, confort hygrothermique...). IUFM et bibliothèque fonctionneront en totale autonomie. La répartition fonctionnelle de leurs activités sera permise par une rue piétonne. La fin des travaux est prévue pour juin 2006. La seconde phase concernera la construction du restaurant universitaire (280 places) et de la Maison de l'étudiant (sous maîtrise d'ouvrage d'Etat), qui permettra de développer animations et vie culturelle sur le campus. Ils devraient être livrés en janvier 2007.



- 1 425 m<sup>2</sup> : surface totale du projet, comprenant un ensemble « administration et encadrement » (228 m<sup>2</sup>), un ensemble « enseignement » (879 m<sup>2</sup>) avec salle multimédia et labo montage multimédia, salle d'arts plastiques et salle de musique, locaux scientifiques), des locaux communs (156 m<sup>2</sup>) et des locaux techniques et logements de fonction (162 m<sup>2</sup>).
- La bibliothèque universitaire pourra accueillir jusqu'à 1 000 étudiants et enseignants. Le personnel d'accompagnement est au nombre de six personnes.
- 780 m<sup>2</sup> : surface totale du projet, comprenant un ensemble « accueil et consultation » (663 m<sup>2</sup>), un ensemble « magasin et services intérieurs » (117 m<sup>2</sup>).



Intérieur de l'IUFM.

ÉDUCATION

Ambition réussie à Perseigne

Le réseau d'éducation prioritaire de Perseigne (collège Louise-Michel, écoles primaires Jules Verne, La fontaine et Molière) à Alençon a été labellisé « Ambition réussie », en février dernier par le ministre de l'Education nationale, Gilles de Robien, dans le cadre de sa politique de relance de l'éducation prioritaire. Concrètement, dès la rentrée 2006, ce réseau bénéficiera de la part de l'Etat, d'un accompagnement privilégié en terme d'affectation de postes pour épauler le travail des équipes pédagogiques.

En vue

- **Jean-Michel Linfort**, sous-préfet à Mortagne-au-Perche, a cessé ses fonctions début janvier 2006, trois mois après son investiture, pour raisons de santé. **Abdel Kader Guerza** est le nouveau sous-préfet de Mortagne-au-Perche. Il a pris ses fonctions début mars.
- **Bertrand Vidal**, 47 ans, jusqu'ici responsable adjoint de la circonscription d'Alençon, est à la tête du commissariat d'Argentan depuis le 27 février 2006. Il remplace le commandant **Bernard Berder**, 54 ans, arrivé à Argentan en août 2000. Ce dernier a pris la direction d'un nouveau service d'ordre public et de sécurité routière à Rennes fin février.
- En qualité de représentant de l'association des maires de France, **Jean-Pierre Pelletier**, maire de Sées, a été nommé en février dernier au Conseil territorial de l'Education nationale. Cette instance a été créée par Gilles de Robien, ministre de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.
- **Jacques Chevalier** a pris la fonction de directeur général de la Chambre régionale d'agriculture de Normandie, le 1<sup>er</sup> février, suite au départ en retraite de **Christian Tessier**. Ingénieur agronome de 48 ans, il travaille depuis plus de 15 ans en Normandie. Il était jusqu'à présent directeur adjoint de la Compagnie consulaire. Il dirige une équipe de 43 personnes, basée à Caen.
- **Raymonde Clouet** est le nouveau maire d'Orville (canton de Vimoutiers) depuis le 19 février 2006.
- **Maryline Potier** est la nouvelle coordinatrice du Centre local d'information et de coordination gérontologique du Bocage (CLIC) en février 2006, en remplacement de **Odile Volland**. Maryline Potier, 24 ans, originaire de Redon, est titulaire d'un master 2 en intervention sociale et de santé.



27, boulevard de Strasbourg - BP 528 - 61017 Alençon Cedex  
Tél. 02 33 81 60 00 - Fax. 02 33 81 60 71 - E-mail : dircom@cg61.fr

www.cg61.fr • www.orne.fr

TERRITOIRES en actions

La lettre d'information du Conseil général de l'Orne

en direct

Bien que le sport ne fasse pas partie des missions obligatoires des collectivités territoriales, l'intervention des départements s'est accrue dans ce domaine depuis la décentralisation. Conscient de l'importance qu'occupe le sport dans notre société, le Conseil général a engagé une politique ambitieuse et volontaire avec, comme principal objectif, de rendre le sport accessible au plus grand nombre. Donner les mêmes chances d'accès à la pratique sportive aux ruraux et aux citadins participe pleinement de cet objectif. Cette volonté se traduit par un effort d'investissement pour aider les communes à construire leurs installations sportives et à développer leurs activités : plus de 2 millions y sont consacrés en 2006. Un investissement ensuite mis à profit par les associations et leurs bénévoles, ces Ornaïses et ces Ornaïses qui font avancer le sport et contribuent à la promotion des qualités sportives sur le terrain : le goût de l'effort, l'esprit d'équipe, l'enthousiasme d'entreprendre, l'envie de gagner.

GÉRARD BUREL  
PRÉSIDENT DU CONSEIL GÉNÉRAL DE L'ORNE



en avant

Donner la bonne impulsion au sport dans l'Orne

**Le sport se classe au premier rang des loisirs des Ornaïses : près de 20% d'entre eux pratiquent une activité physique au sein d'un club. Depuis plus de 30 ans, le Conseil général appuie cette dynamique, aide à la structuration et à la rénovation du réseau d'équipements destiné au grand public et à la compétition. Son objectif prioritaire : donner à chacun la possibilité d'exercer, à proximité de son domicile, une activité sportive adaptée à son niveau et à ses objectifs.**

A lire en pages 2 à 4



Territoires en actions / Avril 2006 - n°5  
27, boulevard de Strasbourg - BP 528 - 61017 Alençon Cedex - Tél. 02 33 81 60 00  
Fax. 02 33 81 60 71 - Directeur de la publication : Gérard Burel  
Rédacteur en chef : Marie-Agnès Levaux - Ont collaboré à ce numéro : Marianne Boulet, Stéphanie Liénart, France-Laure Sulon - Conception maquette & mise en page : epim-caen.fr  
Impression sur papier recyclable ECF - ISSN 11482990  
Dépôt légal : à parution - E-mail : dircom@cg61.fr - Site : www.cg61.fr ou www.orne.fr



Intérieur de la Bibliothèque Universitaire.

# Donner la bonne impulsion au sport dans l'Orne

Conscient que le dynamisme du sport requiert la participation de tous les acteurs départementaux, le Conseil général de l'Orne attribue des aides financières aux membres clés du mouvement sportif : comités et collectivités locales, athlètes et professionnels du sport. Le principe de son action : rendre la pratique du sport accessible à tous et permettre aux plus performants d'aller au bout de leurs ambitions.

Explicite

## Les actions du Conseil général en faveur du sport

• **Aides aux comités sportifs départementaux** : une enveloppe globale de **450 250 €** \* (comprenant également les manifestations exceptionnelles, les équipes en division Nationale et les dossiers particuliers). En 2005, le Conseil général a subventionné 42 comités départementaux affiliés à des fédérations délégataires, affinitaires et scolaires. Ces aides sont attribuées après études des contrats d'objectifs envoyés à chacun des comités. 70 % de la subvention sont versés en début d'année, les 30% restants sur un bilan d'activités. Les actions pouvant être subventionnées sont : les stages de formation des cadres, les stages



### L'Orne, terre des sports nature

Randonnées pédestres : 10 clubs, 598 licenciés\*\*  
 Cyclotourisme : 23 clubs, 961 licenciés  
 Cyclisme : 23 clubs, 806 licenciés  
 Montagne, escalade : 4 clubs, 187 licenciés  
 Tourisme équestre : 19 clubs, 694 licenciés  
 Motonautisme (ski nautique, motonautique) : 1 club, 99 licenciés  
 Canoë-kayak : 6 clubs, 208 licenciés  
 Sports aériens : (aéronautisme, aérostation, vol à voile) : 11 clubs, 473 licenciés

sportifs, les manifestations exceptionnelles, les équipes départementales.

• **Aides aux collectivités locales** : un total de **505 000 €**

Par le biais du Schéma directeur des équipements sportifs, le Conseil général a décidé en 1998 de programmer des investissements tant en matière de construction que de modernisation des équipements pour la période 1999-2009. Un investissement de plus de 300 000 € qui concerne l'ensemble du département (aides attribuées uniquement aux communes et communautés de communes porteuses du projet). Le taux a été fixé à 20% du coût hors taxe du projet, dans les limites d'un plafond préétabli. L'Assemblée départementale, réunie le 28 novembre 2005, a approuvé les propositions de modification des plafonds d'intervention, à savoir :

- le réajustement du taux d'intervention sur la modernisation des gymnases ;
- le regroupement des salles sportives spécifiques ;
- le maintien d'une aide sur les terrains engazonnés, réservée uniquement aux terrains d'honneur.

Ces projets vont de réalisations classiques aux ouvrages réservés à des pratiques plus récentes, s'inscrivant totalement dans les normes sportives fédérales. Le Conseil général soutient également la construction de piscines, sous réserve de gratuité d'accès accordée aux collégiens dans le cadre de leurs cours d'éducation physique et sportive.

• **Aides aux sportifs de haut niveau** : un total de **52 000 €**

Le Conseil général aide les sportifs ornaïsi-

## 2 189 347 € pour le sport en 2006

Budget total (hors filière cheval) consacré au sport ornaïsi par le Conseil général en 2006.

Dont :

- **997 197 €** en fonctionnement
- **1 192 150 €** en investissement



crits sur une liste ministérielle reconnue par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative. En 2005, une trentaine de sportifs ont été aidés à hauteur de 400 € (catégorie Espoir), de 600 € (catégorie Jeune) et de 800 € pour les catégories Senior et Elite.

D'autre part, le Conseil général retient chaque année quelques sportifs « Elites » de renommée internationale. Des subventions variant de 1 500 € à 10 000 € leur sont attribuées (conventions de partenariat). Douze sportifs ont bénéficié de cette aide en 2005.

Des aides sont aussi attribuées aux clubs ayant une ou plusieurs équipes évoluant en divisions nationales.

• **Aides aux manifestations** : un total de **87 700 €**

Le Département, dans le cadre de l'aide aux grandes manifestations sportives d'envergure (au moins nationales), subventionne chaque année les clubs organisateurs d'une manifes-

tation annuelle ou exceptionnelle. Huit associations ont bénéficié de cette aide financière en 2005.

• **Aides au secteur équestre** :  
 • **Secteur sportif** :

*Fonctionnement* : **126 680 €** (comprenant l'ensemble des manifestations équestres, les deux contrats d'objectifs et les deux meneurs en partenariat).

*Investissement* en centres équestres : **36 805 €**.

• **économique** :

*Fonctionnement* : **26 300 €** (sociétés de course, cheval percheron, développement de la race asine).

*Investissement* : **374 236 €** (schéma régional du cheval, rénovations hippodromes).

\* Il s'agit d'enveloppes budgétaires votées lors de la session départementale du 28 novembre 2005 (vote du budget primitif pour 2006).  
 \*\* En juin 2005

## TÉMOIGNAGE

# « Une relation partenariale avec les acteurs du sport »

**ALBERT DEBOTTÉ,**  
 PRÉSIDENT DU COMITÉ DES SPORTS ET DE LA JEUNESSE DU DÉPARTEMENT ET CONSEILLER GÉNÉRAL DU CANTON DE GACÉ



### Quel est le rôle du Conseil général dans le domaine du sport ?

Même si le sport n'est pas prévu dans les compétences décentralisées de l'Etat, le Conseil général a toujours développé une politique active en faveur du sport. Il s'agit d'une politique d'aides à la réalisation des équipements des collectivités locales, mais aussi de partenariat avec le Mouvement Sportif : aider à l'organisation des compétitions, soutenir le bénévolat associatif, aider les Comités sportifs départementaux.

### Quelle politique le Conseil général applique-t-il dans le domaine du sport ?

Le Conseil général a toujours entretenu une relation partenariale avec le Mouvement Sportif, avec le Comité départemental olympique et sportif, avec la Direction départementale de la jeunesse et des sports et avec les comités sportifs départementaux financés chaque année par le Conseil général au travers de contrats d'objectifs. Plusieurs de ces comités sont accueillis à la Maison départementale des sports mise à leur disposition par le Département.

Soutien aux sportifs de haut niveau, aux jeunes espoirs ornaïsi (bourses et aides diverses),

aides aux sections sportives des collèges, sont autant d'éléments de notre politique complétée par un soutien à la jeunesse : bourses BAFA, BPJEPS (Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport), bourses aéronautiques, programme européen de la Jeunesse avec la Direction départementale de la jeunesse et des sports, participation au dispositif « Envie d'Agir ».

### Que peuvent faire les élus pour favoriser le développement du sport sur leur territoire ?

Les élus peuvent avoir un rôle essentiel auprès des collectivités locales en veillant au développement harmonieux des équipements sur le territoire ornaïsi, en favorisant la pratique sportive de masse et de haut niveau, facteur de bien être et d'épanouissement personnel, en aidant au développement du tissu associatif, en favorisant l'accessibilité aux pratiques sportives et en poursuivant une relation partenariale forte avec le mouvement sportif départemental.

## En savoir +

### contacts

→ **Bureau Sports et jeunesse du Conseil général**  
 Tél. 02.33.81.60.00  
 E-mail : [pjc.sport@cg61.fr](mailto:pjc.sport@cg61.fr)  
[www.orne.fr](http://www.orne.fr) (rubrique vivre dans l'Orne, sports et loisirs)

→ **Maison départementale des sports**  
 61 bis, avenue de Basingstoke,  
 61000 Alençon  
 Tél. 02 33 80 27 40  
[www.maison-sports-orne.fr](http://www.maison-sports-orne.fr)



→ **Direction départementale de la jeunesse et des sports**  
 Cité administrative  
 Place Bonet à Alençon  
 Tél. 02 33 32 50 21  
[www.djjs-orne.jeunesse-sports.gouv.fr](http://www.djjs-orne.jeunesse-sports.gouv.fr)

→ **Comité départemental olympique et sportif**  
 Siège : salle Jean Lenoir  
 Place de la gare à Argentan  
 Tél. 02 33 39 99 09